

# INFO

LE JOURNAL D'INFORMATION DES LOCATAIRES D'AGEN HABITAT



SEPTEMBRE 2023

**PRATIQUE :**

Les encombrants :  
mode d'emploi

**DOSSIER :**

Nouvel espace locataire en ligne

Mesdames, Messieurs,

Chers locataires d'Agen Habitat,

En cette période de rentrée, vous trouverez dans ce numéro des informations pratiques sur Agen Habitat qui met à votre disposition, sur le site [www.agenhabitat.fr](http://www.agenhabitat.fr), un portail numérique pour vous permettre de réaliser facilement et sans vous déplacer toutes vos démarches à partir de votre smartphone ou de votre ordinateur.

Nous ne laissons pas de côté celles et ceux qui, pour diverses raisons, n'ont pas la possibilité d'accéder à ce nouveau service. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre agent d'immeubles qui saura vous guider et vous conseiller pour toutes vos démarches.

Après des travaux plus longs que prévu compte tenu, notamment, des difficultés d'approvisionnement et de l'augmentation du prix des matériaux de construction, nous allons mettre en service dans les prochaines semaines deux nouveaux lotissements. A Chabaud (16 logements individuels) et à Sainte Colombe en Brulhois (25 logements individuels) à proximité immédiate du Technopole Agen Garonne.

Dans le contexte économique que nous connaissons comme l'ensemble des bailleurs sociaux, nous avons été contraints d'arrêter provisoirement des programmes de construction en espérant que la situation s'améliore dans les prochains mois. A Passelaygues, je sais que les locataires attendent impatiemment la réhabilitation. Nous sommes aujourd'hui dans la phase de sélection des entreprises et nous mettons tout en œuvre pour un démarrage des travaux avant la fin de cette année. Nous travaillons également sur Rodrigues puisque le lot VRD (voirie, réseaux, divers) sera bientôt achevé mais nous devons faire face, là encore, à des surcoûts importants qui nous conduisent à retravailler le projet pour tenir l'enveloppe budgétaire que nous nous sommes fixés.

Je vous invite à lire avec attention le dossier consacré aux encombrants, véritable fléau qui défigure nos quartiers et nos rues. Il appartient à chacune et à chacun d'entre nous de prendre ses responsabilités pour qu'ensemble nous profitons d'un cadre de vie plus agréable. Je vous souhaite une bonne lecture et une bonne rentrée pour celles et ceux qui reprennent le chemin du travail ou de l'école.

Cordialement



**Jean Dionis du Séjour**  
Président d'Agen Habitat

**Vous allez recevoir prochainement l'enquête sur l'Occupation du Parc Social (OPS) à compléter. Vous devrez obligatoirement joindre un avis d'imposition même si vous n'avez pas de revenus. Il est encore temps de procéder à votre déclaration de revenus !**



**ZOOM**



**Un nouveau Conducteur de Travaux**

Rémi LEFEVE a rejoint le service Patrimoine début février. Il aura pour mission d'assurer le suivi des chantiers des opérations de constructions neuves, de réhabilitations et de gros entretien.

**Un Nouvel Agent d'Immeuble**

Benjamin STRAPPAZON a été recruté début janvier comme Agent d'Immeuble. Il assure ses missions à Montanou sur les rues Clémenceau et Epernon. Il sera donc votre premier interlocuteur sur ce secteur.



**LES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES**

Entre le 28 novembre et le 13 décembre 2022 à minuit, vous avez été plus de 20% à voter pour élire les 4 représentants des locataires au Conseil d'Administration d'Agen Habitat.

Les représentants de locataires sont élus pour 4 ans durant lesquels ils pourront défendre vos intérêts dans le cadre :

- des programmes de travaux,
- de l'entretien des parties communes,
- de l'évolution des loyers,
- de la maîtrise des charges.

Membres à part entière du Conseil d'Administration, ils disposent d'un véritable pouvoir pour porter votre voix sur les choix stratégiques et opérationnels d'Agen Habitat. Ils sont également informés et consultés dans le cadre du Conseil de Concertation Locative qui se réunit 3 ou 4 fois par an. N'hésitez pas à les contacter !

**Les candidats élus**

DE GRACIA Sandrine (CNL)  
sdg47@hotmail.fr  
06.59.18.40.56

BAZIZ Badis (CNL)  
fatibazi71@gmail.com

PIVA Marie-Laure (AFOC)  
mlaure47@sfr.fr  
07.77.92.36.00

MARTY Laurent (AFOC)  
07.77.83.14.34



### Questions à Marc LARIVIERE

Responsable Assurances

Les dégâts des eaux représentent la majorité des sinistres pour nos locataires.

#### Que faire en cas de dégât des eaux ?

- ▶ Si l'origine du sinistre se situe dans votre logement et que lui seul est endommagé, vous devez faire une déclaration auprès de votre assureur. Vous devez également prévenir votre Agent d'Immeuble pour qu'Agen Habitat puisse faire réparer la cause du sinistre et, si nécessaire, faire une déclaration auprès de son assureur.
- ▶ Si l'origine du sinistre se situe chez vous et que vous avez endommagé le logement d'un voisin ou l'inverse, vous devez remplir un constat amiable de dégât des eaux avec votre voisin. Le Responsable Assurances pourra vous assister si besoin. Vous devez ensuite envoyer votre exemplaire à votre assureur dans les 5 jours, votre voisin devra également envoyer son exemplaire à son assureur dans le même délai. Un exemplaire devra être remis à Agen Habitat.
- ▶ Si l'origine du sinistre ne se situe pas dans votre logement, le dégât des eaux provient des parties communes ou du toit, vous devez avertir votre Agent d'Immeuble. Vous remplirez le constat amiable avec le Responsable Assurances. Vous devrez ensuite envoyer votre exemplaire à votre assureur dans les 5 jours ; Agen Habitat conservera les 2 autres exemplaires.

## VOUS & NOUS

### ▶ LE TRAITEMENT DES SINISTRES

Un service dédié pour un meilleur suivi

Pour mieux répondre aux besoins des locataires et améliorer le suivi de la gestion des sinistres sur notre patrimoine, Agen Habitat a mis en place un service dédié.

#### L'assurance est-elle obligatoire ?



vous êtes obligés d'assurer votre logement pendant toute la durée de la location. **N'oubliez pas de renouveler votre contrat chaque année !**

Le défaut d'assurance peut entraîner la résiliation du contrat de location. **En cas de sinistre, votre responsabilité pourrait être engagée et il vous reviendrait de payer vous-même les éventuelles réparations.**

Si le sinistre nécessite une expertise, dès réception de la convocation, avertissez le Responsable Assurances afin qu'il soit présent lors de cette visite. Si vous n'avez pas de retour de votre assureur dans le mois qui suit la déclaration, contactez notre Responsable Assurances (par téléphone : 05.53.47.05.97 ou par mail : m.lariviere@agenhabitat.fr) qui relancera la procédure et vous accompagnera dans le suivi.



DOSSIER n°16 - SEPTEMBRE 2023

# NOUVEL ESPACE LOCATAIRE EN LIGNE

## Comment ça marche ?

Agen Habitat met tout en oeuvre pour faciliter les démarches de ses locataires et réduire son impact environnemental. Ainsi, un nouvel "espace locataire" a été créé sur le site internet :

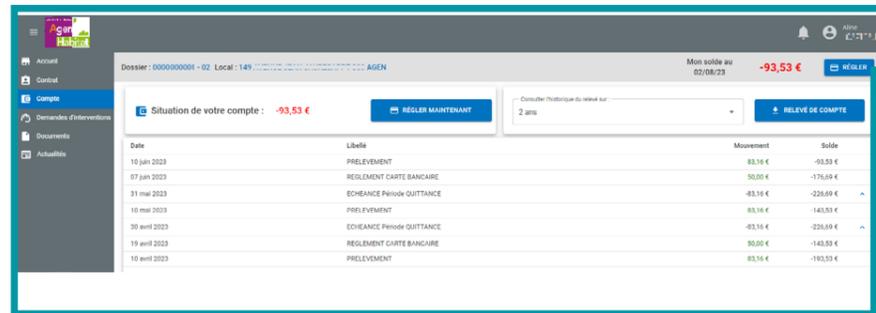
[www.agenhabitat.fr](http://www.agenhabitat.fr)

Les locataires pourront télécharger des documents, payer leur loyer en ligne, ... Découvrez le mode d'emploi de ce nouveau service dans les pages suivantes...





## ► La page "compte"



Retrouvez sur cette page les montants de vos avis d'échéance, vos règlements ainsi que le solde de votre compte locataire.

Vous pourrez à tout moment régler votre loyer en ligne.

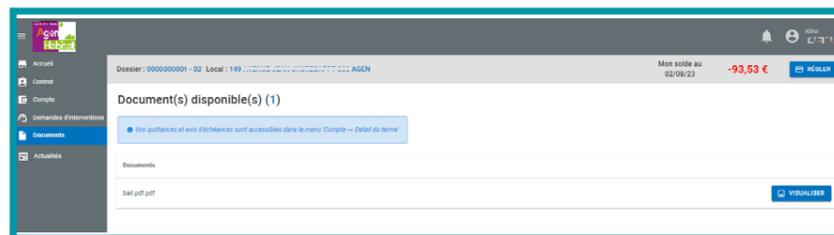
## ► Les demandes d'interventions



La possibilité d'effectuer une demande d'intervention et de suivre le traitement de celle-ci.



## ► Les "documents"



Les documents à votre disposition : actuellement, le contrat de bail (si signé après le 01/01/2020), très prochainement l'état des lieux d'entrée.



## ► PROXIMITE

### Les rencontres pieds d'immeuble

Agén Habitat poursuit en 2023 les « rencontres en pied d'immeuble » ; le Directeur Général, les responsables des services Qualité et Proximité vont au contact des locataires pour échanger avec eux. Ainsi, les locataires peuvent évoquer les dysfonctionnements, les améliorations, ou des propositions pour améliorer leur cadre de vie.

Des rencontres ont déjà été réalisées au pied des résidences suivantes : Les Acacias, Route Royale, Les Anges, Panot, Scaliger, Pont de la Garde, René Cassin, La Salève, Parc Chabaud (cf photos ci-conte), Barleté, Lalande, Abbé Pierre, Montanou, Passelaygues.

De nouvelles rencontres sont programmées au pied des résidences suivantes :

- Vaucanson le 13 septembre
- Donnefort le 20 septembre

## ► SECURITE

### La vidéosurveillance

De nouvelles caméras ont été installées dans les parties communes et les parkings de certaines résidences afin de garantir une sécurité optimale aux locataires et lutter contre les incivilités..

11

caméras

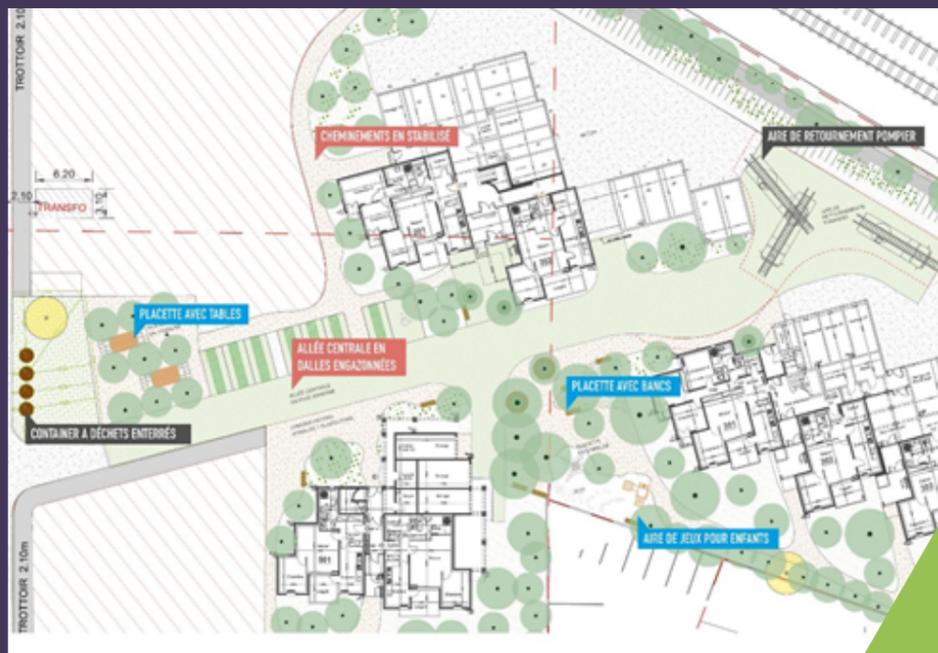


reparties sur

3

résidences

## Les chantiers ► AGEN - Passelaygues



**Démarrage des travaux :**  
fin 2023

### PROGRAMME DES TRAVAUX :

- \* **sur les bâtiments existants :**
  - une réhabilitation thermique (isolation, remplacement des radiateurs,...)
  - une rénovation des logements
  - une mise en conformité électrique et gaz
- \* **la construction de 7 maisons individuelles.**

### COÛT DE L'OPERATION :

Réhabilitation des 32 logements : 2,7 M€  
Construction de 7 logements : 2 M€



www.agen.fr

## PRATIQUE

### LES ENCOMBRANTS : mode d'emploi



Les encombrants, parce qu'il sont d'un grand volume, ne sont pas collectés en même temps que les ordures ménagères. Vous devez donc les déposer auprès des déchèteries de l'Agglomération. Il est formellement interdit de les déposer dans les parties communes ou à côté des conteneurs. Vous contribuez ainsi à la préservation de votre cadre de vie !

#### Les déchèteries les plus proches

- BOE - ZI - av. Georges Guignard
- COLAYRAC ST CIRQ - Champ de Labarthe
- FOULAYRONNES - ZAC - Village d'Entreprises
- LE PASSAGE D'AGEN - "Chemin de Barroy"
- PONT DU CASSE - ZAC de Pont du Casse

Tout dépôt sauvage  
est passible d'une amende de  
**135 €**

Horaires d'ouverture à partir du 4 septembre :  
du lundi au samedi : 10h00 - 18h00  
fermées le dimanche et les jours fériés

### LES ENCOMBRANTS : la collecte à domicile

L'enlèvement des encombrants peut être réalisé par Emmaüs, sur chaque commune de l'Agglomération d'Agen. Il se fait sur réservation téléphonique ; un rendez-vous sera pris sous 10 jours.



Les objets récupérés seront recyclés par Emmaüs pour donner une seconde vie à vos objets.

#### Quels encombrants ?

- \* appareils électroménagers, équipements électriques et électroniques
- \* mobiliers d'intérieur ou d'extérieur

L'enlèvement se fait sur  
réservation téléphonique (appel  
gratuit depuis un poste fixe) :

**0800 77 00 47**

# DEVENEZ PROPRIÉTAIRE

Pour tout renseignement,  
contactez

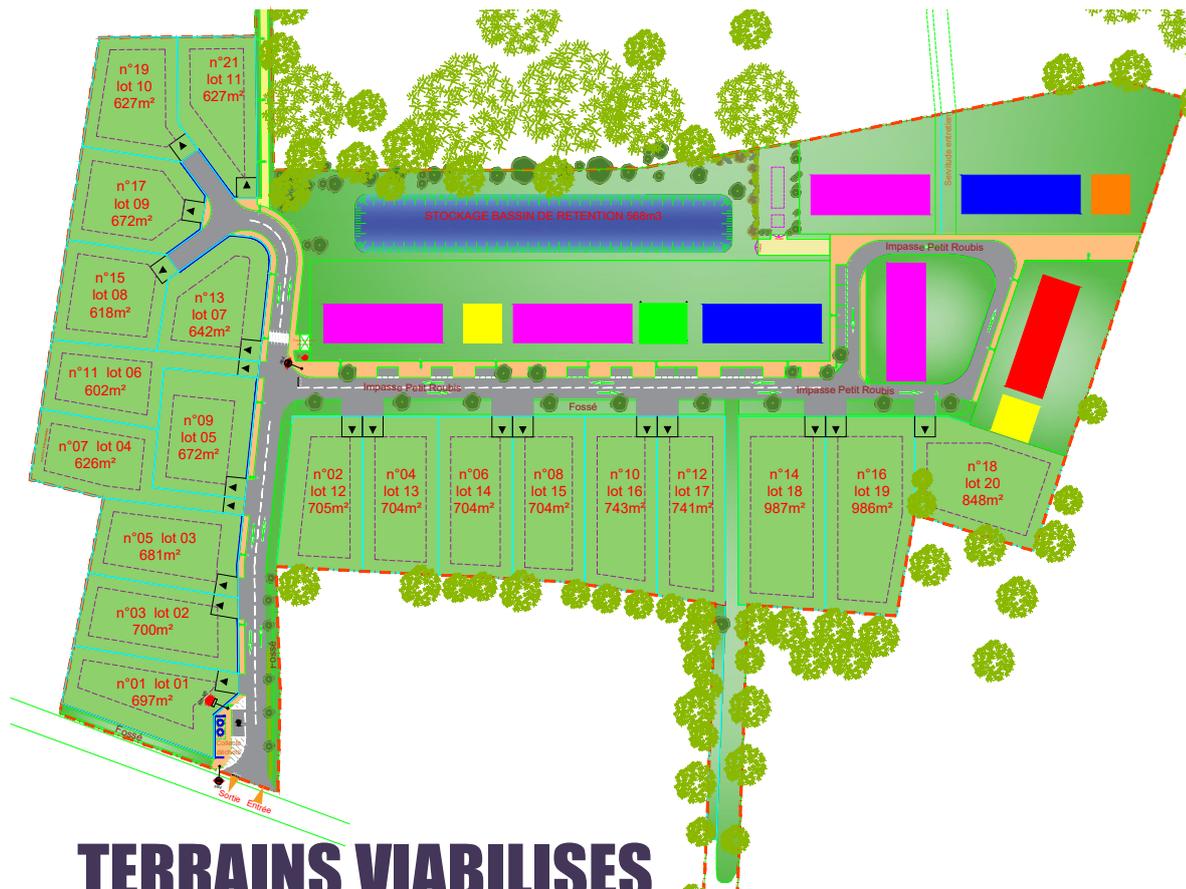
Ariane ESCULPAVIT

06 64 49 93 78

a.esculpavit@agenhabitat.fr



## Sainte Colombe en Bruilhois



### TERRAINS VIABILISES

entre 602 m<sup>2</sup> et 987 m<sup>2</sup>

à partir de

# 100 €/m<sup>2</sup>

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean BIZET

#### REDACTION :

AGEN HABITAT

3, rue de Raymond - 47007 AGEN CEDEX

Tél : 05 53 47 22 47

#### CREATION GRAPHIQUE :

Carine BOISSERIE

#### CREDIT PHOTO :

Agen Habitat/Adonbe Stock

#### IMPRESSION :

Imprimerie IGS - Tél : 05 53 48 20 30

Tirage à 3000 exemplaires